



AVIS D'APPEL D'OFFRES

AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE SOINS EN ADDICTOLOGIE DE DUMBÉA SUR MER

La Société d'Équipement de la Nouvelle Calédonie (SECAL), agissant au nom et pour le compte du CHS Albert Bousquet, informe, messieurs les entrepreneurs, qu'elle lance un appel d'offres pour l'aménagement du centre de soins en addictologie de Dumbéa sur Mer, aux conditions particulières suivantes

1. Maîtrise d'ouvrage :

Maître d'ouvrage : CHS Albert BOUSQUET
Mandataire du maître d'ouvrage : SECAL

2. Maîtrise d'œuvre :

La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par le groupement suivant :

VU DU PHARE :	Architecte d'intérieur, mandataire
Pierre BECH :	Architecte
EXEFLUIDES :	Génie climatique et fluides
ENVIE :	Qualité environnementale
EDE :	Électricité
ES2 :	Sécurité incendie
GTH :	Pilotage et coordination

3. Objet du marché :

Travaux d'aménagement intérieur (243 m² SHON) d'un centre de soins en addictologie dans l'immeuble Le Santal sur la ZAC de Dumbéa sur Mer.

4. Procédure de passation :

Marché de travaux passé après appel d'offres ouvert, en application des articles 24 et suivants de la délibération n° 136 du 1er mars 1967 modifiée portant réglementation des marchés publics.

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

5. Consultation et retrait des dossiers :

Le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé et n'est pas disponible en version papier ; il est mis gratuitement à disposition des candidats sur demande faite à l'adresse suivante : construction@secal.nc.

6. Visite des lieux :

Une visite des lieux sera organisée aux date et heure suivantes :

Mardi 13 aout 2019 14 h 00

Le point de rendez-vous est fixé devant le hall B de l'immeuble Le Santal, 83 boulevard Joseph WAMYTAN (face au Médipôle) à Dumbéa.

7. Remise des offres :

Les offres devront être déposées contre récépissé ou adressées en recommandé avec accusé de réception à la SECAL - 40 rue Félix Trombe - Koutio - Dumbéa – B.P. 2517 – 98846 Nouméa cedex, avant le :

Lundi 2 septembre 2019 à 16 h 00

8. Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué conformément aux dispositions prévues à l'article 27-2 de la délibération n° 136 du 1er mars 1967 modifiée portant réglementation des marchés publics et à l'article 4.1 du RPAO ; il sera tenu compte des critères de jugement pondérés suivants :

<input type="checkbox"/> Prix des prestations :	50%
<input type="checkbox"/> Valeur technique :	35%
<input type="checkbox"/> Qualité environnementale :	15%

9. Délai pendant lequel les candidats restent engagés par leur offre :

120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

10. Dispositions d'ordre général :

Les offres devront être conformes au règlement particulier de l'appel d'offres joint au dossier de consultation.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

11. Date de publication de l'avis : 29 juillet 2019.